

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 DJS 24** Subventions (20.000 euros) à 4 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

**M , rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à quatre organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Ligue d'Escrime de l'Académie de Paris (n°18511 / n°2018\_01994) -4, rue du Général Humbert (14<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Ligue régionale d'Ile-de-France de pelote basque (n°19586 / n°2018\_04252) -8, quai Saint-Exupéry (16<sup>e</sup>).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Ligue de l'Ile-de-France des Echecs (n°285 / n°2018\_01995) -29, rue des Pyrénées (20<sup>e</sup>).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Ligue d'Ile-de-France d'Aviron (n°19070 / n°2018\_01996) -17, boulevard de la Marne (94130 Nogent-sur-Marne).

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 20.000 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**